

**Zeitschrift:** Domaine public

**Band:** - (2013)

**Heft:** 2005

**Artikel:** Un mandat de repositionnement : les nouvelles bilatérales : essayer pour voir

**Autor:** Gavillet, André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014138>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 23.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un mandat de repositionnement

Les nouvelles bilatérales: essayer pour voir

André Gavillet - 02 septembre 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24154>

Des accords spécifiques, négociés, sont depuis quelques années l'expression de nos rapports avec l'Union européenne. Cette méthode est qualifiée de «voie bilatérale». Jusqu'à ce jour, le peuple l'a toujours ratifiée.

Toutefois, en 2013, l'objectif a changé. Le Conseil fédéral continue à ratifier des accords sectoriels, même quand ils sont mineurs; s'y ajoutent parfois quelques ententes bilatérales de plus grande importance. Mais les demandes de Bruxelles (fixer un cadre général, poser le principe de la reprise par la Suisse des règles de l'Union européenne, s'entendre sur une instance de recours pour régler les problèmes) ont contraint le gouvernement suisse à envisager l'élargissement du bilatéralisme. Cette nouvelle approche devra permettre de poser les principes généraux, épargnant les disputes de

détail.

Ainsi, le Conseil fédéral a dû accepter que soit recherchée une méthode globale, comme le souhaite Bruxelles: d'abord se mettre d'accord sur un cadre institutionnel avant la mise à l'épreuve de cas concrets, comme ceux que posent le transport et la vente de l'électricité.

Le Conseil fédéral a donné son approbation au nouveau projet de «mandat de négociation» élaboré par le département fédéral des affaires étrangères. L'essai sera tenté. C'est un changement réel quoique très prudent, du type «essayons pour voir».

## Observateurs

La visée d'un mandat global de négociation doit être soutenue par toutes les forces disponibles. Les risques ne peuvent être courus avec un

front trop exigü.

La Suisse, dans sa hantise des «juges étrangers», multiplie les «Cours». Elle cherche désespérément l'introuvable nombre impair qui, divisé par deux, donnerait un nombre pair.

La Suisse peut certes, avec les exigences de la démocratie directe, espérer que la Cour de Luxembourg, si elle juge un dossier singulier, tiendra compte de ses spécificités, pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un intérêt matériel.

Mais surtout, le mandat de négociation doit nous donner les moyens d'affirmer un compagnonnage européen. Plus qu'une simple question de palier partagé dans un immeuble, c'est un destin commun, géographique et économique.

Le repositionnement de la Suisse est en jeu.

# Croatie: le Valium du Dr Levrat

La position du parti socialiste est incohérente et dangereuse

Albert Tille - 31 août 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/24137>

«Le PS salue l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie, nouveau membre

de l'Union européenne.» C'est ainsi que débute le communiqué inspiré par le

président Levrat qui conclut: «Le PS Suisse ne soutiendra l'extension de la libre